

LE GUIDE DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE AU GABON



CARTE ADMINISTRATIVE





L'heure est arrivée pour la construction d'une économie plus forte et plus prospère au bénéfice des Gabonais. Pour ce faire, nous devons viser un taux de croissance de 10%. Cela impose discipline, ardeur au travail, probité, cohésion et méthode.

À ceux qui nous accompagnent dans l'exploitation de nos nombreuses ressources naturelles, sachez que le Gabon est plus que jamais une terre d'opportunités où chacun peut récolter les fruits de ses investissements.

Les acquis démocratiques sont désormais sanctuarisés. Le Gabon a définitivement tourné la page de l'arbitraire et de la mal gouvernance.

À nos partenaires internationaux, aux amis du Gabon, aux personnes de bonne volonté et aux investisseurs, je réitère notre engagement total à respecter nos accords et le droit international.

Le Gabon est plus que jamais une terre d'opportunités. Notre stabilité politique, notre position géographique, nos ressources naturelles et notre capital humain font de notre pays une destination stratégique pour les investissements. Les réformes engagées renforcent la transparence et la sécurité juridique des affaires.

J'invite solennellement les investisseurs du monde entier à faire confiance à ce Gabon nouveau qui se construit.

Bienvenue au Gabon !

S.E. Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA,

Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Ces deux dernières années, le Gabon a connu une transformation sans précédent sous la direction du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, ouvrant une multitude d'opportunités économiques pour les nationaux et les étrangers dans tous les domaines de notre économie. Notre pays est riche d'atouts miniers, forestiers et regorge d'une biodiversité exceptionnelle.

Le Président de la République ainsi que tout le gouvernement croyons fermement que le tourisme est une activité économique catalytique, capable de garantir à notre pays la prospérité économique qu'il mérite au bénéfice de tous les gabonais. Le Ministère du Tourisme Durable et de l'Artisanat dont j'ai la charge de conduire assure un environnement solide pour le développement touristique et pour un écosystème viable.

Le tourisme durable n'est pas un simple slogan, c'est un engagement ancré dans nos actions. Le Gabon est fier de sa biodiversité et s'efforce de faire en sorte

que chaque investissement contribue positivement à la conservation de notre patrimoine naturel.

Le présent guide de l'investissement touristique est l'un des outils qui renforce notre positionnement en tant que destination de l'investissement. Il s'appuie sur un environnement politique stable, un cadre juridique solide, un capital humain hautement qualifié et un accompagnement personnalisé des investissements.

Nous nous distinguons par les opportunités innombrables qu'offrent nos 13 parcs nationaux, notre patrimoine culturel riche et varié, nos plages à couper le souffle, nos territoires inexploités ; garantissant des expériences uniques et authentiques.

Nous vous invitons à investir et à vivre dans un pays sûr qui croit au partenariat Public-Privé et qui est prêt à travailler main dans la main avec chaque investisseur afin de garantir le succès de son investissement et ensemble hisser le Gabon au rang de leader touristique en Afrique Centrale.

Bienvenue au Gabon !

Pr Marcelle IBINGA épse ITSITSA

Ministre du Tourisme Durable et de l'Artisanat



Editorial du Directeur Général de l'AGATOUR

Logé dans le Bassin du Congo, plus grand puit de carbone de l'humanité, le Gabon est un territoire naturel qui regorge une biodiversité exceptionnelle et variée. La faune y est abondante avec des milliers de gorilles recensés, d'éléphants, de baleines, d'hippopotames etc. Recouvrant 11% du territoire national, nos 13 parcs nationaux sont des lieux uniques et offrent une multitude d'idées et d'opportunités d'investissement.

Avec une économie en croissance, un environnement politique stable et des infrastructures modernes en construction, le pays est bien positionné pour devenir une destination de premier plan tant pour le tourisme de loisirs que d'affaires (Conférences, Congrès, Expositions, Incentives et Réunions).

Le cadre juridique et les différentes incitations réglementaires clairement exposés dans ce guide des investisseurs créent un environnement accueillant pour les investissements, favorisent les partenariats public-privé, garantissent le développement de projets touristiques durables. Le secteur est en plein essor, des terres sont vierges, certaines inexploitées offrant la mise en place d'activités uniques, exclusives, insolites.

Les projets bénéficient de l'appui technique de l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR). L'AGATOUR, opérateur national du tourisme au Gabon vous accompagnera à chaque étape de votre parcours.

J'invite les investisseurs à rejoindre un pays qui fait de l'écotourisme un pilier majeur de notre économie verte, propice aux expériences authentiques et innovantes au cœur de la forêt gabonaise.

Gabon naturellement unique !

IVANGA Léon

Directeur Général de l'AGATOUR



Lopé, patrimoine mondial de l'Unesco

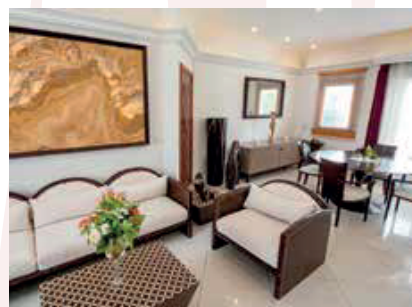
Quartier de l'aéroport
BP 8580 Libreville Gabon
Contact : +241 65 65 24 85 | +241 65 40 77 29
info@nomadlibreville.com
www.nomad-residence-hoteliere.com



NOMAD



Un service à la hauteur de vos envies



6 salles pouvant accueillir de 10 à 1000 personnes.

Le restaurant « Le Jardin d'Okala » met à votre disposition une carte variée où l'Afrique et le reste du monde se retrouvent.

Un bar-lounge « Le Padouk » et un salon VIP pour des moments de détente.

L'espace terrasse entouré de verdure et joliment décoré se décline autour de sa piscine.

NOMAD... La solution pour vos voyages d'affaire au Gabon.



Idéalement situé à proximité de l'aéroport, l'hôtel NOMAD vous accueille dans un cadre raffiné avec ses 42 Suites spacieuses haut-standing aménagées d'un espace de travail, salon, deux téléviseurs, réception satellite, d'une kitchenette équipée, internet haut débit et room service 24h/24, ainsi qu'un appartement de 150 m2 en duplex avec terrasse privée.



Table des matières

Mot du Président de la République	3
Mot du Ministre du Tourisme Durable et de l'Artisanat	4
Editorial du Directeur Général de l'AGATOUR	5
I. PREAMBULE	10
1. La diversification de l'économie gabonaise	10
2. Le baromètre OnuTourisme	10
3. Gabon, Destination phare de l'écotourisme dans le Bassin du Congo	11
II. PRESENTATION DU CADRE GENERAL DES INVESTISSEMENTS AU GABON	13
1. Les bases légales et réglementaires des investissements touristiques	15
2. L'ANPI	16
III. 6 RAISONS D'INVESTIR AU GABON	19
1. Un climat des affaires attrayant	20
2. Un pays stable et sécurisé	20
3. Des infrastructures modernes	21
4. Le tourisme est une priorité de développement économique	21
5. Un peuple accueillant et dynamique	22
6. De nombreuses niches de marchés grâce au tourisme durable	22
IV. ATOUTS ET OPPORTUNITÉS	24
1. Naturels et culturels	24
2. Infrastructurels	25

V. DES MESURES INCITATIVES	26
1. Les entreprises concernées	26
2. Les types de mesures	30
VI. DES AUTRES MESURES	37
VII. DES OBLIGATIONS	38
VIII. CONDITIONS D'OUVERTURE D'UNE ENTREPRISE TOURISTIQUE	40
1. Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon (ANPI-GABON)	40
2. Le Ministère du Tourisme Durable et de l'Artisanat	40
3. Direction Générale du Tourisme (DGT)	41
4. Direction Générale de l'Hôtellerie et du Contrôle des hôtels (DGH)	41
5. Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie	41
IX. LES INCONTOURNABLES	42
1. Les grands projets publics	43
X. NOS SUGGESTIONS D'INVESTISSEMENTS	45
1. Le parc national de Loango	46
2. Le parc national de Pongara	46
3. Le parc national de l'Ivindo	47
4. Le parc national de la Lopé	47
5. Le parc national de Moukalaba-Doudou	48
6. Le tourisme d'aventure	48
7. Culture et Spiritualité	49
8. Des activités diverses et variées	49
Conclusion	53
Remerciements aux annonceurs et contributeurs visuels	54



DES SÉJOURS

Radisson BLU
OKOUME PALACE
LIBREVILLE

MÉMORABLES

Feel the difference

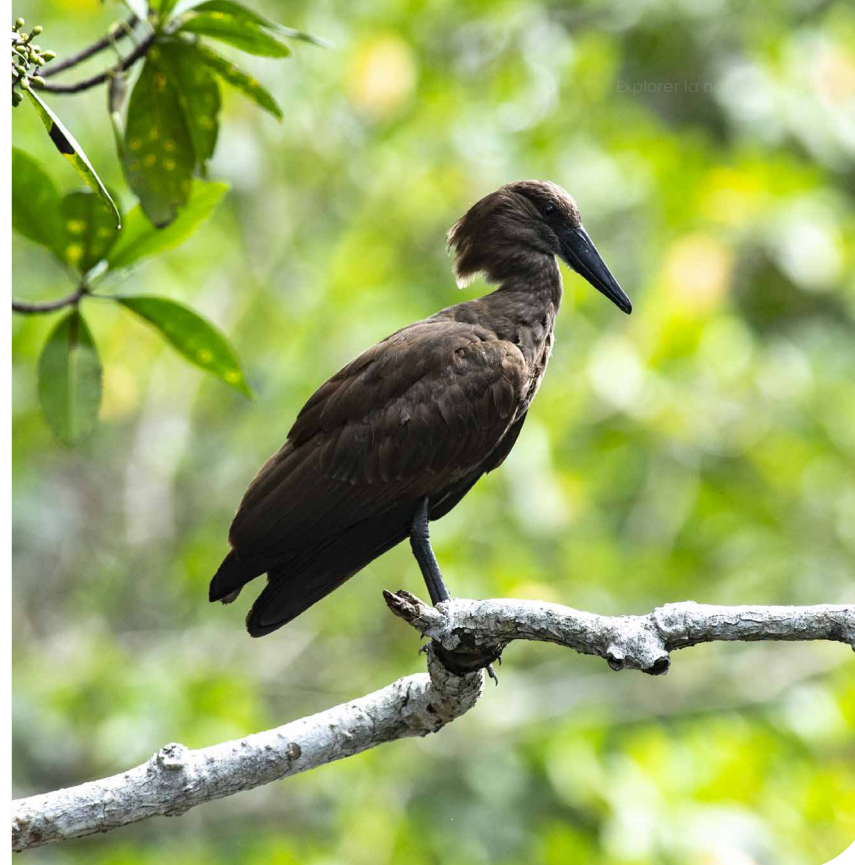
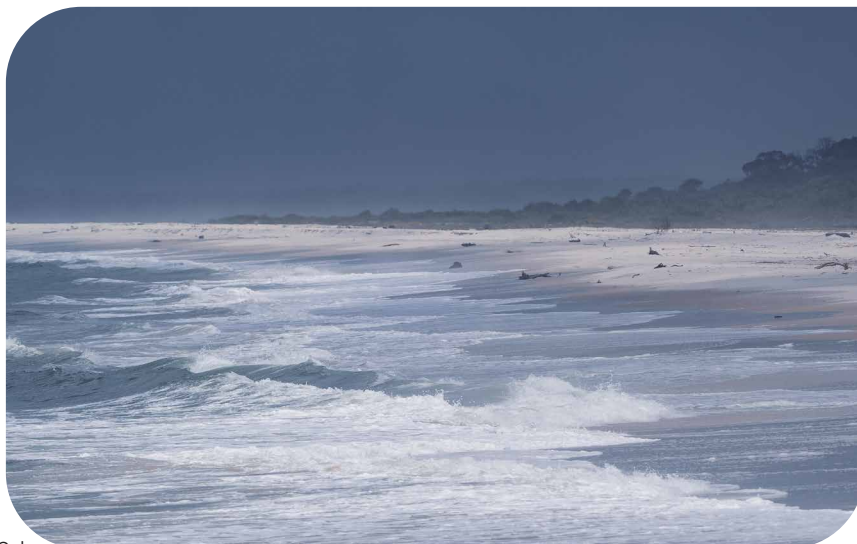
radissonhotels.com

Tél: +241 011 44 80 00

I. PREAMBULE

1. La diversification de l'économie gabonaise

Dans le Plan National de Croissance et de Développement prôné par le Président de la République gabonaise, Chef de l'Etat, Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, le tourisme a été ciblé comme l'un des secteurs prioritaires susceptible de contribuer significativement à la diversification de l'économie gabonaise jusqu'ici essentiellement centrée sur l'industrie pétrolière. L'objectif des plus hautes autorités est de hisser le Gabon au rang de leader touristique en Afrique Centrale. Ce choix stratégique s'appuie d'une part, sur les multiples potentialités et les atouts uniques que recèlent le pays, et sur la croissance toujours plus importante de l'industrie du tourisme dans le monde d'autre part.

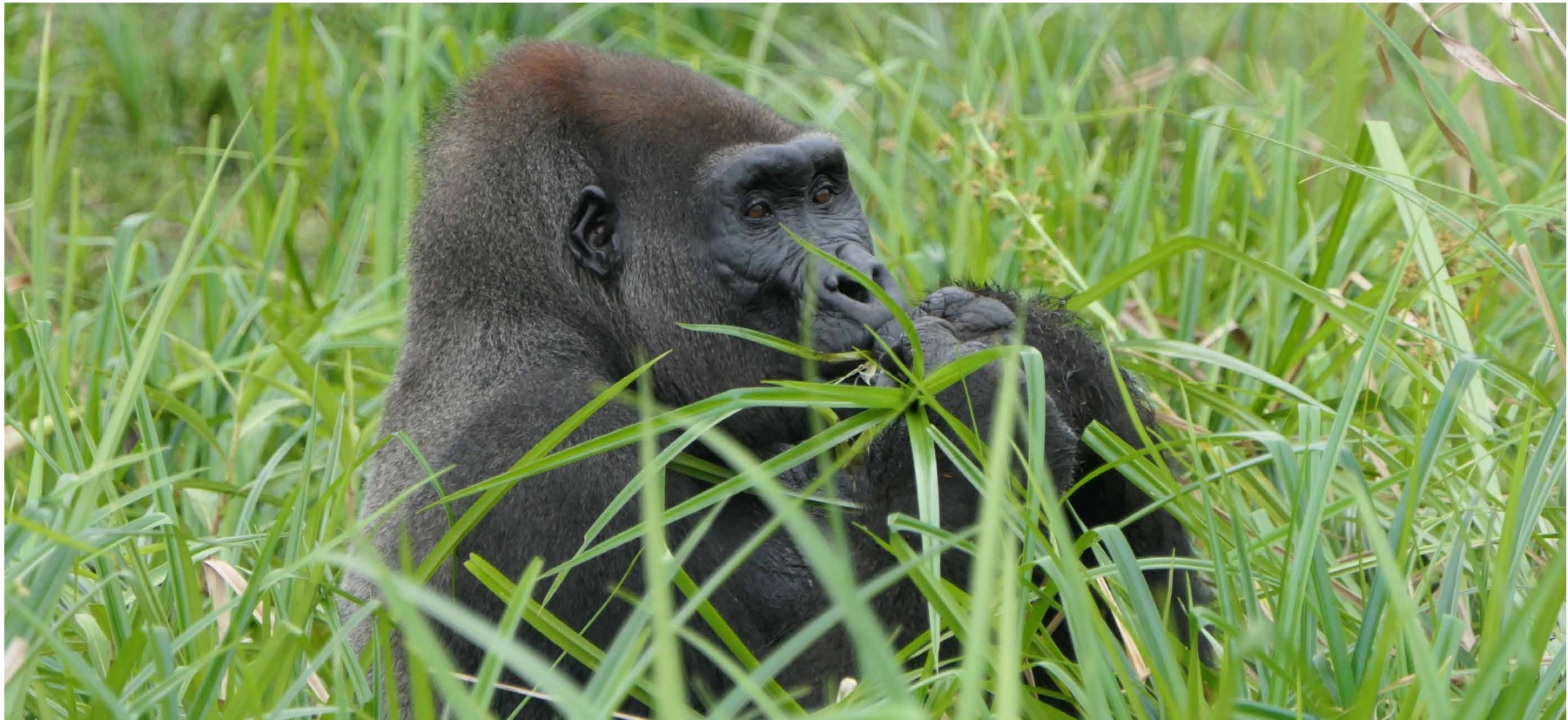


2. Le baromètre OnuTourisme

En effet, selon le baromètre OnuTourisme, on estime que 1,52 milliard de touristes internationaux ont été enregistrés dans le monde en 2025, soit près de 60 millions de plus qu'en 2024. L'Afrique a connu la croissance la plus rapide en 2025. Par ailleurs, on enregistre une forte augmentation de la demande pour l'écotourisme, l'hébergement écoresponsable et pour des choix de voyages respectueux de l'environnement.

3. Gabon, Destination phare de l'écotourisme dans le Bassin du Congo

Depuis 2002, le Gabon a pris la pleine mesure du tourisme durable pour garantir sa prospérité économique. En cédant 11% de son territoire pour la préservation et la conservation des écosystèmes, le pays s'est positionné comme le territoire propice aux investissements verts en misant de ce fait sur une biodiversité exceptionnelle à valoriser par le tourisme durable.



Aussi, au plan national des mesures importantes ont été prises. Il s'agit entre autres de :



- La création en 2002 de 13 parcs nationaux représentant 11% du territoire national;
- La création en septembre 2014 de l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie en abrégé AGATOUR, qui assiste le gouvernement dans la mise en œuvre des politiques en matière de développement et de promotion touristique;
- Le projet de mise en place des Zones d'Intérêts Touristiques (ZIT) ;
- La validation en 2026 de la Stratégie Nationale du Tourisme ;
- La Loi n° 034/2020 du 22 mars 2021 portant réglementation du secteur Tourisme, qui fixe les cadres institutionnel, économique et environnemental des activités touristiques;
- L'existence et le renforcement du cadre général des investissements au Gabon ;
- La mise en place du régime applicable aux investissements touristiques.

II. PRESENTATION DU CADRE GENERAL DES INVESTISSEMENTS AU GABON



En République gabonaise, les investissements sont régis par la loi n°15/98 du 23 juillet 1998 instituant la Charte des Investissements.

Par la présente charte, l'Etat réaffirme son engagement dans une stratégie de développement économique et social basée sur l'épanouissement du secteur privé et la garantie d'un cadre macro -économique viable susceptible de favoriser la croissance et l'investissement.

Dans les activités liées à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles, des codes spécifiques viennent compléter la Charte des investissements au regard des dispositions techniques et financières particulières adoptées pour ces activités.

La loi est en outre renforcée par le Décret N° 0673/PR/MECIT du 15/05/2011 portant application de la charte des investissements notamment pour les investissements étrangers en République Gabonaise.



La charte des investissements garantit entre autres :

- La diligence des procédures d'attribution ou d'acquisition des terrains et de délivrance des titres fonciers ;
- La faculté pour un investisseur étranger de rapatrier les capitaux investis et les bénéfices réalisés par son exploitation, ainsi que le rapatriement des économies sur salaires réalisées par son personnel expatrié ;
- L'accès aux devises étrangères et la liberté de transfert des capitaux dans le cadre des règles de la zone franc, et plus particulièrement celles de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC);
- L'application équitable et transparente du droit des affaires adopté conformément au Traité de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA);
- L'indépendance et la compétence professionnelle des tribunaux et juridictions spécialisés

1. Les bases légales et réglementaires des investissements touristiques



- **Classification Internationale Type des Activités Touristiques (CITAT)**, recommandée depuis 2002 par l'Organisation des Nations Unies au travers de son organe spécialisé, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) ;
- **Loi n°4/2000 du 18 août 2000** portant ratification de l'ordonnance n°2/2000/PR du 12 février 2000 portant régime applicable aux investissements touristiques ;
- **Loi n°034/2020 du 22 mars 2021** portant réglementation du secteur tourisme en République gabonaise ;
- **Décret n°1473/PR/HCTLCPN du 20 octobre 1987** réglementant la création et l'homologation des entreprises de loisirs ou à vocation touristiques.



2. L'ANPI

L'Etat a mis en place l'Agence Nationale de Promotion des Investissements en abrégé ANPI-Gabon, créée par le **décret n°311/PR/MPIHAT du 25 septembre 2014**.

La mission principale de l'agence est d'assister les opérateurs économiques, simplifier les procédures de création d'entreprise et de promouvoir l'attractivité du Gabon.

Par cette agence, les promoteurs bénéficient d'un guichet unique pour la création de leur activité en 48 heures.



Construction de la plus grande Tour d'Afrique
Centrale, Baie des Rois, FMCT



241 Tour – Your trusted Tour Operator with a special expertise in Gabon.



Enjoy **unique experiences** through tailor-made tour packages, designed for individual travelers, families, groups, and business clients

Our Services:

- Customized tour packages
- Hotel reservations
- Visa assistance
- Event organization

Contacts

Address: Tahiti, Libreville
E-mail: demande@241tour.com
Phone: +241 62 557 00
www.241tour.com

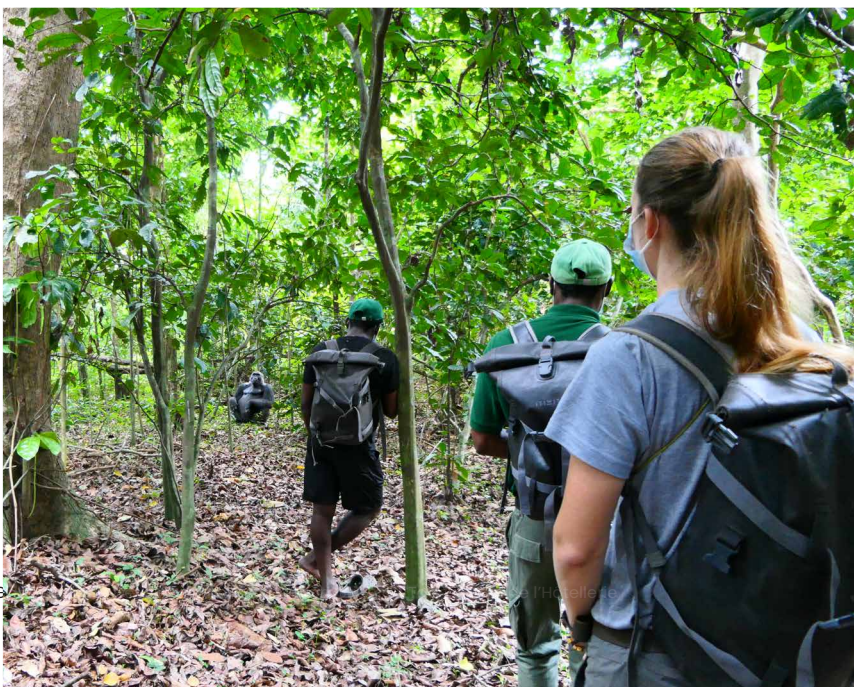




6 RAISONS D'INVESTIR AU GABON

1. Un climat des affaires attrayant

Le Gabon est très attractif par un cadre juridique clair et des mesures fiscales et douanières propices aux investissements qu'ils soient nationaux ou internationaux. Le cadre réglementaire du secteur garantit la sécurité et la protection des ressources. Les textes en effet organisent et structurent les différents acteurs ainsi que l'offre touristique globale, ils encouragent l'entrepreneuriat et le développement des projets touristiques. De même, des institutions spécifiques telles que l'ANPI ET L'AGATOUR accompagnent les investissements à toutes les échelles autour d'un objectif commun : assurer la compétitivité et la durabilité de la destination Gabon.



2. Un pays stable et sécurisé

Le Gabon offre aux investisseurs un environnement politique stable et sécurisé indispensable pour développer sereinement leur entreprise. Le pays n'a pas connu de conflits armés dans son histoire et s'est beaucoup appuyé sur la paix pour se construire et éduquer ses habitants. En effet, le taux d'alphabétisation au Gabon est des plus hauts en Afrique toute entière, dépassant les 80%. Cette stabilité a aussi favorisé la construction et le développement de grands infrastructures dans tout le pays et facilité son image comme destination sûre pour différents types d'investissements.

3. Des infrastructures modernes

Fibre optique 5G, aéroport dans chaque région du pays garantissant des évacuations rapides, des routes praticables facilitant l'accessibilité dans différents sites et régions, nos infrastructures offrent aux visiteurs et aux investisseurs confort, sécurité, connectivité et durabilité. Libreville, capitale et fleuron du tourisme d'affaires se développe à grande vitesse offrant des structures d'accueil en hébergement de haute qualité et la digitalisation au cœur des politiques publiques optimise l'expérience client et permet de personnaliser les différentes offres.



Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie



4. Le tourisme est une priorité de développement économique

Le tourisme est un moteur majeur de développement économique et social, les plus hautes autorités du pays place ce secteur au cœur de toutes les politiques publiques et de développement. En effet, le tourisme est au centre de la diversification de l'économie. Le pays dispose d'atouts innombrables et pour devenir une véritable destination touristique a besoin d'investissements. Grâce à l'importance que donne le gouvernement à la préservation et à la valorisation de son patrimoine naturel, beaucoup de facilitations ont été consenties afin de rendre attrayant l'environnement des affaires et permettre aux porteurs de projets touristiques de contribuer significativement au développement du tourisme au Gabon.

5. Un peuple accueillant et dynamique

Les porteurs de projets pourront s'appuyer sur l'hospitalité légendaire des gabonais. Un peuple fier et responsable prêt à se joindre aux entreprises pour participer activement à la préservation des valeurs et des patrimoines culturels, historiques et naturels locaux. Le tourisme est un secteur de services où l'humain est au cœur de l'expérience client, aussi, des ressources humaines qualifiées sont disponibles capables de maintenir des standards élevés d'accueil, gage de performance de vos entreprises.



Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie

6. De nombreuses niches de marchés grâce au tourisme durable

Le Gabon bénéficie d'un écosystème surprenant, sa biodiversité en fait un pays unique. Il offre ainsi des opportunités illimitées pour les marchés de niche tels que le birdwatching, la plongée sous-marine, les écolodges de luxe...

Le pays est à 80% inhabité. Cette vaste étendue de territoire donne la possibilité aux investisseurs de développer divers segments du tourisme et de satisfaire la demande de nombreux touristes à la recherche d'expériences distinctives et uniques.

Ses paysages fabuleux sont en outre idéaux pour l'industrie cinématographique ; certaines parties de films à succès ayant été par ailleurs tournées dans le pays.

Il existe de nombreuses régions vierges avec des potentiels touristiques. Les investisseurs ont aussi des opportunités de tirer profit des infrastructures sous-développées dans les zones reculées en lançant de nouvelles expériences, hébergements ou circuits spécifiquement conçus pour les aventuriers.

Façade Maritime du Champ Triomphal



IV. ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

1. Naturels et culturels

Logé dans le bassin du Congo, deuxième poumon de l'humanité, le Gabon dispose d'atouts exceptionnels capables de faire du pays une grande destination touristique en Afrique, tels que :

- Un écosystème riche et varié (océan, mer, fleuve, forêt, savane, monts...) ;
- Des paysages attrayants (les canyons de Léconi, les plateaux Batéké, le parc national de Loango, les plages de Mayumba, la Lopé, les chutes de Poubara et de Kongou, etc) ;
- Des côtes et berges magnifiques et inexploitées (900 km de côte atlantique, un grand réseau hydrographique et halieutique) ;
- Une importante biodiversité (20 espèces de primates dont 30 000 gorilles recensés, plusieurs espèces avifaunes, floristiques et fauniques, le Gabon abritant entre autres l'une des plus grandes concentrations d'éléphants en Afrique) ;
- Les treize parcs nationaux représentant 11% du territoire national ;
- Une culture très riche (environ 52 ethnies, présentant autant de rites, croyances et danses traditionnelles).





2. Infrastructurels

- L'aéroport international de Libreville ;
- Un aérodrome dans chaque capitale provinciale (9 aérodromes) ;
- Un réseau routier praticable ;
- Une ligne de transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises ;
- Un port autonome et en eau profonde ;
- Un parc hôtelier de standards divers ;
- Des centres hospitaliers ;
- Un système bancaire fiable ;
- Une fibre optique et internet haut débit.

En outre, la stabilité politique du pays et l'hospitalité légendaire du peuple gabonais sont autant de gages pour un développement certain et efficient du secteur.

V. DES MESURES INCITATIVES

Pour susciter les investissements touristiques, les autorités gabonaises ont mis en place un « Régime applicable aux investissements touristiques » contenu dans l'Ordonnance N°2/2000/PR du 12 février 2000. Ce texte décrit l'ensemble des mesures incitatives pour les investissements dans le secteur tourisme.

1. Les entreprises concernées

Les mesures contenues dans ce régime s'appliquent à deux types d'entreprises :

- a. Les entreprises classées et homologuées par l'administration en charge du Tourisme ;**
- b. Les entreprises participant de manière exclusive à un projet homologué par l'administration en charge du Tourisme**





Au sens de la présente ordonnance, on entend par entreprise à vocation touristique, les entreprises susceptibles d'être classées et homologuées comme telles conformément à la réglementation en vigueur et réalisant un investissement dans les domaines suivants :

- La construction et /ou l'équipement des établissements d'hébergement touristique (hôtels, motels, résidences touristiques, auberges etc....) ;
- La construction et/ou l'équipement des établissements sur les sites dont le Ministère en charge du Tourisme reconnaît l'intérêt touristique (casinos, restaurants, cafés, bars, snack-bars, installations sportives ou culturelles, marinas, etc...);
- La réfection, la rénovation et le renouvellement de l'équipement d'établissements concourant à l'animation du tourisme ;
- Le transport des touristes par voie terrestre, maritime ou aérienne;



- L'exploitation touristique des bateaux de plaisance ainsi que l'organisation de chasse ou de pêche touristique et/ou sportive;
- L'organisation des séjours et circuits touristiques ;
- L'extension d'un établissement d'hébergement ou d'animation touristique, tout investissement ayant pour objet l'augmentation de la capacité d'hébergement ou d'animation de l'établissement par une construction ou un aménagement à l'intérieur ou à proximité de l'édifice existant, sous réserve que l'opération intervienne dans le cadre de l'unité de gestion existante.



De plus, sont assimilées à une création:

→ L'extension dont l'objet est d'accroître la capacité d'hébergement de 30% et plus;

→ L'acquisition de véhicules de transport de touristes entraînant une augmentation de la capacité du parc de l'entreprise existante;

→ L'acquisition d'au moins un avion ou un bateau par une entreprise de transport touristique ou d'exploitation de bateaux de plaisance.

Bienvenue à Nyonié

Situé non-loin de Libreville, Nyonié vous accueille dans un cadre convivial et dépaysant.

Le séjour de 2 jours et 1 nuit minimum comprend le transport en pirogue puis en 4x4 jusqu'au site, l'hébergement, les repas dans un format familial, les boissons en open bar, un safari en 4x4 ainsi qu'une randonnée pédestre en forêt avec un guide.



Tarifs*

- **Adultes (à partir de 12 ans) : 140 000 FCFA pour 1 nuit/2 jours; 70 000 FCFA à partir de la seconde nuit;**
- **Enfants (de 4 à 11 ans) : 65 000 FCFA pour 1 nuit/2 jours; 35 000 FCFA à partir de la seconde nuit;**
- **Enfants de 0 à 3 ans : offert.**

****Tarifs applicables uniquement aux particuliers***

Contacts

 **+241 77 05 00 28**

 **+241 77 57 14 23**

 **Site touristique de Nyonié**

 **+241 07 05 00 28**

 **castorene7@live.fr**

2. Les types de mesures

Ces mesures sont constituées en deux (2) groupes : facilités douanières et fiscales.

2. 1. Les facilités douanières

Les nouvelles entreprises à vocation touristiques bénéficient pour une durée de cinq (5) ans, d'une exonération totale des droits de douanes et des taxes perçus à l'importation sur les matériels et outillages, les biens d'équipement et moyens de transport touristiques à l'état neuf destinés au développement de leur exploitation.

2. 2. Les facilités fiscales

Les entreprises visées ci-dessus sont exonérées pendant la période de construction du projet homologué:

- De l'impôt sur les sociétés, lorsqu'elles revêtent la forme d'une personne morale;
- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques, catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, lorsqu'elles sont exploitées sous forme d'entreprise individuelle.

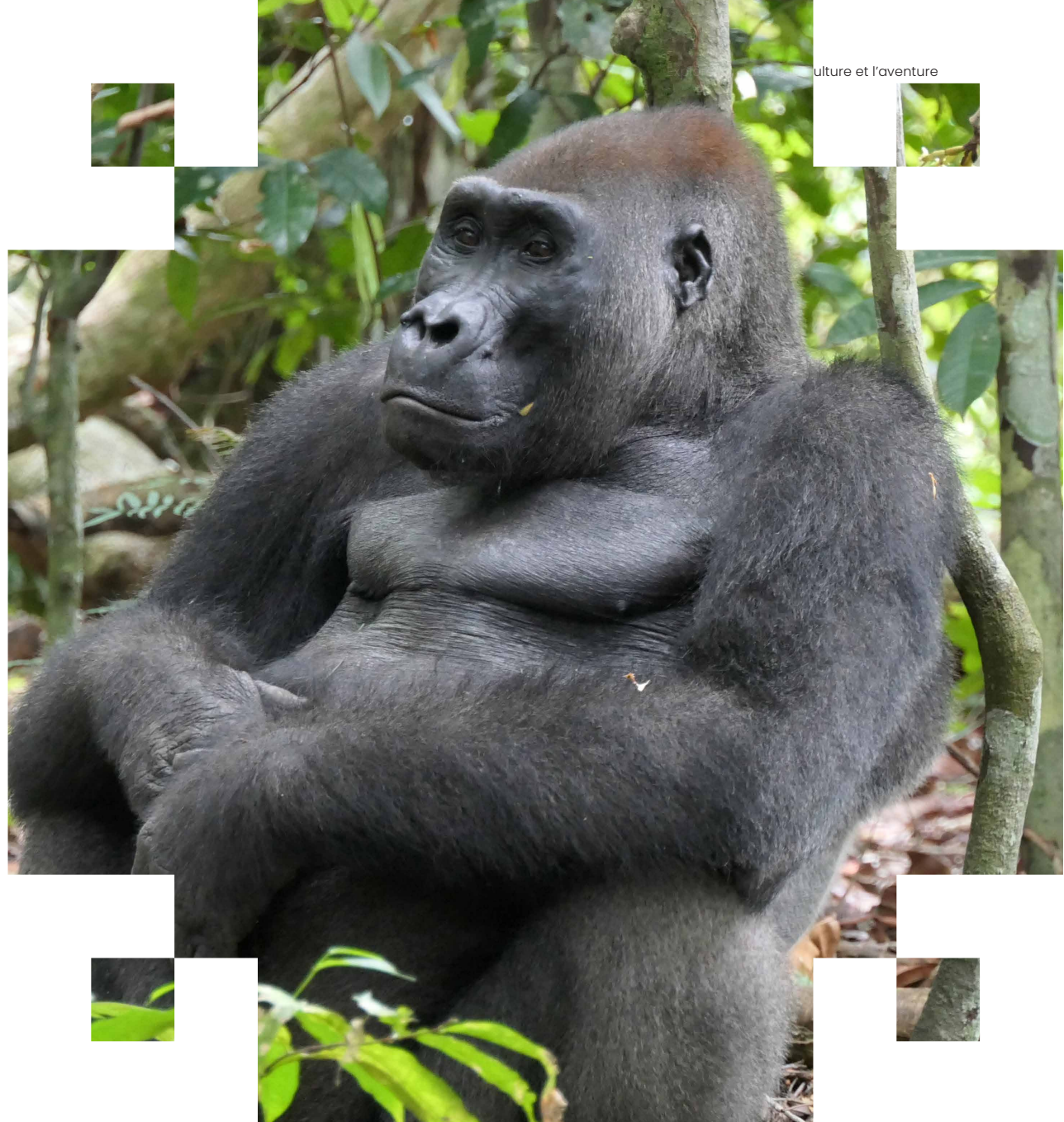


- a. Les entreprises à vocation touristique sont passibles, pendant les huit années suivant la période d'exonération totale :
 - De l'impôt sur les sociétés sur la moitié du bénéfice imposable, lorsqu'elles revêtent la forme d'une personne morale ;
 - De l'impôt sur le revenu des personnes physiques, catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, lorsqu'elles sont exploitées sous forme d'entreprise individuelle.



- b.** Les entreprises à vocation touristique peuvent imputer les pertes constatées pendant les périodes d'exonération visées ci-dessus sur les bénéfices réalisés lors des trois années suivant la fin de la période d'exonération.
- c.** Les entreprises à vocation touristique ainsi que les entreprises participant de manière exclusive au projet homologué ne sont pas passibles de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, selon le cas, sur les plus-values de cession d'éléments de l'actif immobilisé.
- d.** Les dispositions de l'article 159 du Code général des impôts directs et indirects ne sont pas applicables aux versements effectués par les entreprises à vocation touristique, pendant la période de construction du projet homologué, les dix années suivant cette période.

- e. Les dispositions du livre II du Code de l'enregistrement, de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et du timbre ne sont pas applicables aux entreprises à vocation touristique.
- f. Les employés non-résidents des entreprises à vocation touristique ainsi que des entreprises participant de manière exclusive au projet homologué ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pendant la période de construction et la première année suivant la construction du projet homologué, selon des conditions fixées par voie réglementaire.
- g. Le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est réduit de moitié pour les huit années suivantes.
- h. Les entreprises à vocation touristique sont exemptées de la contribution des patentes pendant les cinq premières années d'exploitation.



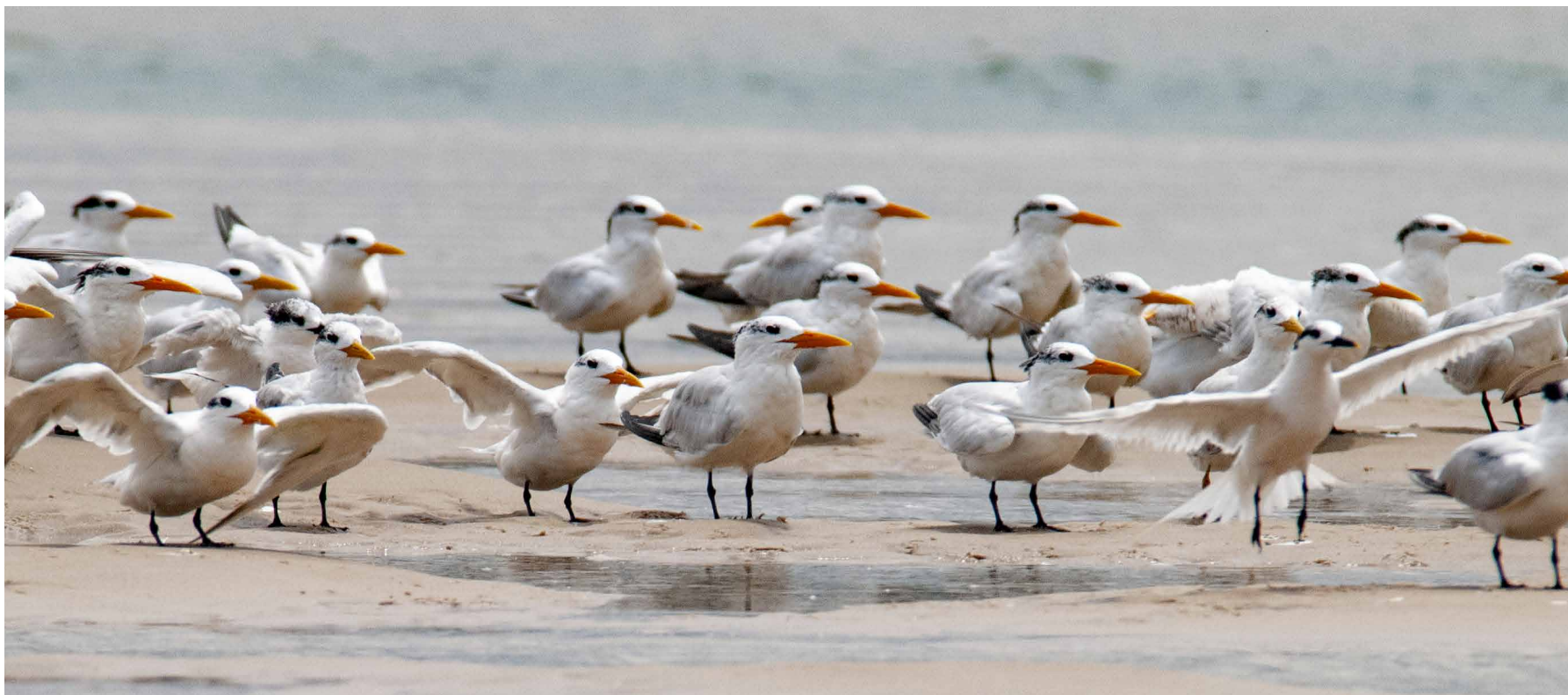
i. Les entreprises à vocation touristique sont soumises aux articles 290 à 303 du Code général des impôts directs et indirects sous réserve des dispositions ci-après :

→ Les constructions nouvelles sont affranchies d'impôt foncier pendant dix ans à compter du 1er janvier qui suit celle de leur achèvement ;

→ À l'issue de la période d'exemption, la contribution foncière est établie avec un abattement de 80% la première année, de 60% la seconde année, de 40% la troisième année et de 20% la quatrième année ;

→ À l'issue de la période d'exemption la contribution est plafonnée à 10% de la valeur locative des immeubles.





j. De plus, les entreprises à vocation touristique ne sont pas passibles:

- De la contribution foncière des propriétés non bâties instituée par les articles 304 à 318 du Code général des impôts directs et indirects;
- De la taxe sur les terrains instituée par les articles 319 à 333 du Code général des impôts directs et indirects;
- De la taxe spéciale immobilière sur les loyers, instituée par les articles 349 à 358 du Code général des impôts directs et indirects.



k. Les entreprises à vocation touristique ne sont passibles de la taxe sur les biens de mainmorte instituée par les articles 334 à 348 du Code général des impôts directs et indirects qu'à l'issue d'une période de 20 ans à compter de l'achèvement de l'immeuble.

l. Les actes passés par les entreprises à vocation touristique et soumis à la formalité de l'enregistrement sont enregistrés gratis.

m. Les contrats d'assurances conclus par une entreprise à vocation touristique sont exemptés de la taxe visée aux articles 338 et suivants du Code de l'enregistrement, de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et du timbre.

- n.** Les entreprises à vocation touristique ainsi que les entreprises participant de manière exclusive au projet homologué ne seront assujetties pendant la période d'application du régime privilégié, à aucun autre impôt, taxes ou impositions créées après l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.
- o.** Au cours de la période de réalisation des travaux du projet et, pendant les huit années suivant leur achèvement, les entreprises à vocation touristique bénéficieront d'un allègement des cotisations à la Sécurité sociale ou de toute autre taxe assimilée, dans les conditions fixées par voie réglementaire.
- p.** Les entreprises à vocation touristique bénéficient des avantages énoncés par la charte des investissements en matière de rapatriement de capitaux et les bénéfices, notamment l'accès aux devises étrangères et la liberté de transfert des capitaux dans le cadre des règles de la zone franc.



VI. DES AUTRES MESURES



Les investisseurs participant de manière exclusive à un projet homologué par l'administration en charge du Tourisme sont garantis de:

- L'obtention du visa d'entrée sur le territoire national ;
- La sécurisation et de la protection des sites d'investissements ;
- Un corps de guides professionnels pour encadrer et guider les touristes ;
- L'attribution aux nouvelles entreprises de tourisme d'un temps d'antenne gratuit à la radio et télévision nationale pour les émissions de promotion durant les trois premiers mois de leur exploitation.



VII. DES OBLIGATIONS

- Les entreprises visées ci-dessus restent soumises à l'obligation de déclaration nonobstant les facilités concédées par la présente ordonnance.
- Les entreprises visées ci-dessus s'engagent à employer en priorité les travailleurs gabonais.
- Sans préjudice du droit commun applicable en la matière, tout manquement d'une entreprise à vocation touristique aux dispositions de la présente ordonnance, ainsi que toute manœuvre pouvant ou ayant eu pour effet des exonérations indues entraîne, soit à titre temporaire, soit à titre définitif, la déchéance du droit aux exonérations et autres avantages prévus.
- La déchéance est prononcée par le Ministre chargé du Tourisme selon des modalités fixées par voie réglementaire.
- Les entreprises visées ci-dessus sont tenues de se conformer aux dispositions légales et réglementaires régissant la protection de l'environnement nonobstant les facilités concédées par la présente ordonnance.

NB : Le montant minimum de l'investissement pour bénéficier de ces facilités s'élève à trois cent millions (300 000 000) de F CFA.

3^{ème} Édition

CARAVANE TOURISTIQUE DU GABON

Du 17 Juillet au 6 septembre 2026

Explorez les trésors cachés du Gabon
à travers des circuits exceptionnels

Nos Circuits

CIRCUITS DU SUD-OUEST

LAMBARENE, MOUILA, TCHIBANGA, GAMBA

CIRCUITS DU HAUT-OGOOUÉ

FRANCEVILLE, BONGOVILLE

CIRCUITS WOLEU-NTEM

OYEM, BITAM, TROIS FRONTIÈRES

CIRCUITS DE L'OGOOUÉ IVINDO

MAKOKOU, PARC NATIONAL DE LA LOPE

Réservation :

8123

076 50 64 64
066 50 64 64

VIII.CONDITIONS D'OUVERTURE D'UNE ENTREPRISE TOURISTIQUE

1. Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon (ANPI-GABON)

La création d'une entreprise se fait à l'Agence Nationale de Promotions des Investissements du Gabon (ANPI-GABON).

2. Le Ministère du Tourisme Durable et de l'Artisanat

À travers ses trois différentes entités que sont la Direction Générale du Tourisme, la Direction Générale de l'Hôtellerie et du Contrôle des Hôtels et l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR), est un levier stratégique majeur pour les investisseurs dans le secteur touristique, agissant comme facilitateur pour concrétiser des projets grâce à l'ingénierie, au marketing et à la promotion mais également dans l'homologation des entreprises.

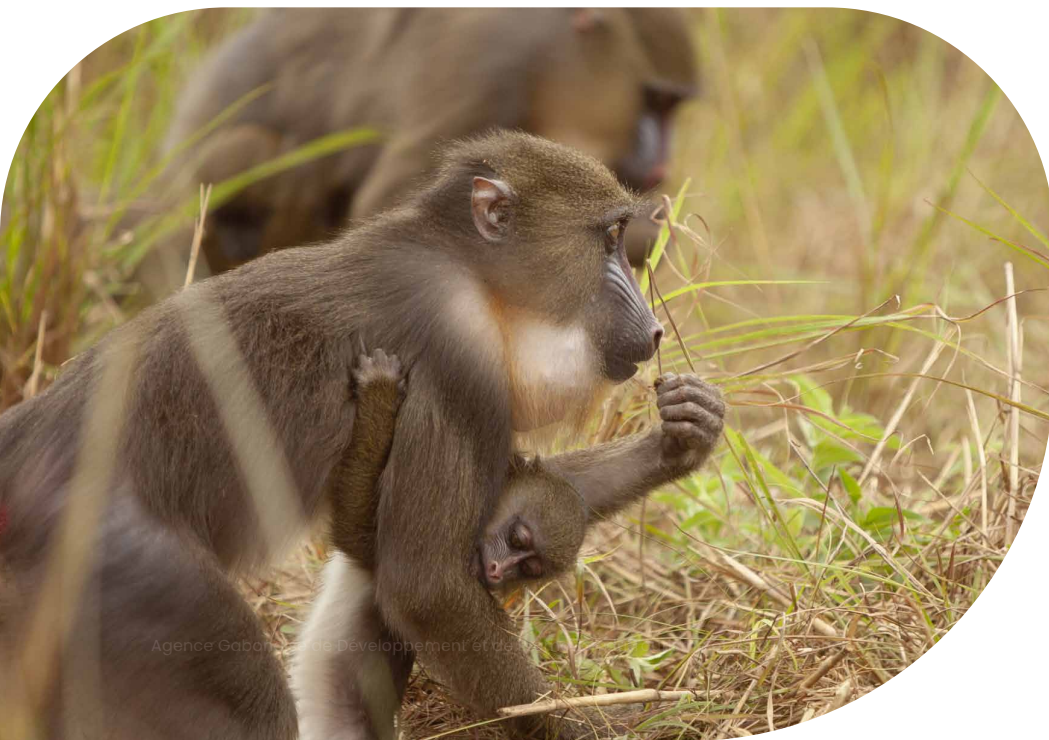


3. Direction Générale du Tourisme (DGT)

L'obtention d'une homologation pour les entreprises à vocation touristique, ainsi que pour tout projet d'investissement dans le secteur se fait à la Direction Générale du Tourisme.

4. Direction Générale de l'Hôtellerie et du Contrôle des hôtels (DGH)

Cette direction vous accompagne dans tout le processus d'obtention d'une homologation pour tous les établissements hôteliers.



5. Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie

La mission principale de l'Agatour est d'Assister le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement touristique et de créer un environnement favorable aux opérateurs du secteur. Il s'agit entres autres :

- D'accompagner les acteurs publics et privés en vue d'accroître leur compétitivité économique.
- D'assister les porteurs de projets publics et privés dans le cadre de conventions spécifiques.

Elle assure en plus une visibilité internationale aux projets et à la destination Gabon.



LES INCONTOURNABLES

1. Les grands projets publics

Libreville, Destination importante du tourisme d'affaires en Afrique

1.1. La Baie des Rois

Situé en plein cœur de la capitale, la Baie des Rois s'étend sur plusieurs dizaines d'hectares en bordure de l'océan atlantique. Cet important projet urbain est dédié à l'aménagement du front de mer et aux investissements multiformes d'infrastructures et d'équipements du tourisme d'affaires. En juin 2024, le projet obtient le statut de Zone d'investissement spéciale (ZIS), permettant d'accorder des avantages fiscaux et d'attirer des investisseurs. Plusieurs restaurants, immeubles de bureaux, banques y sont déjà installés. Le projet prévoit également :

La plus haute tour d'Afrique Centrale

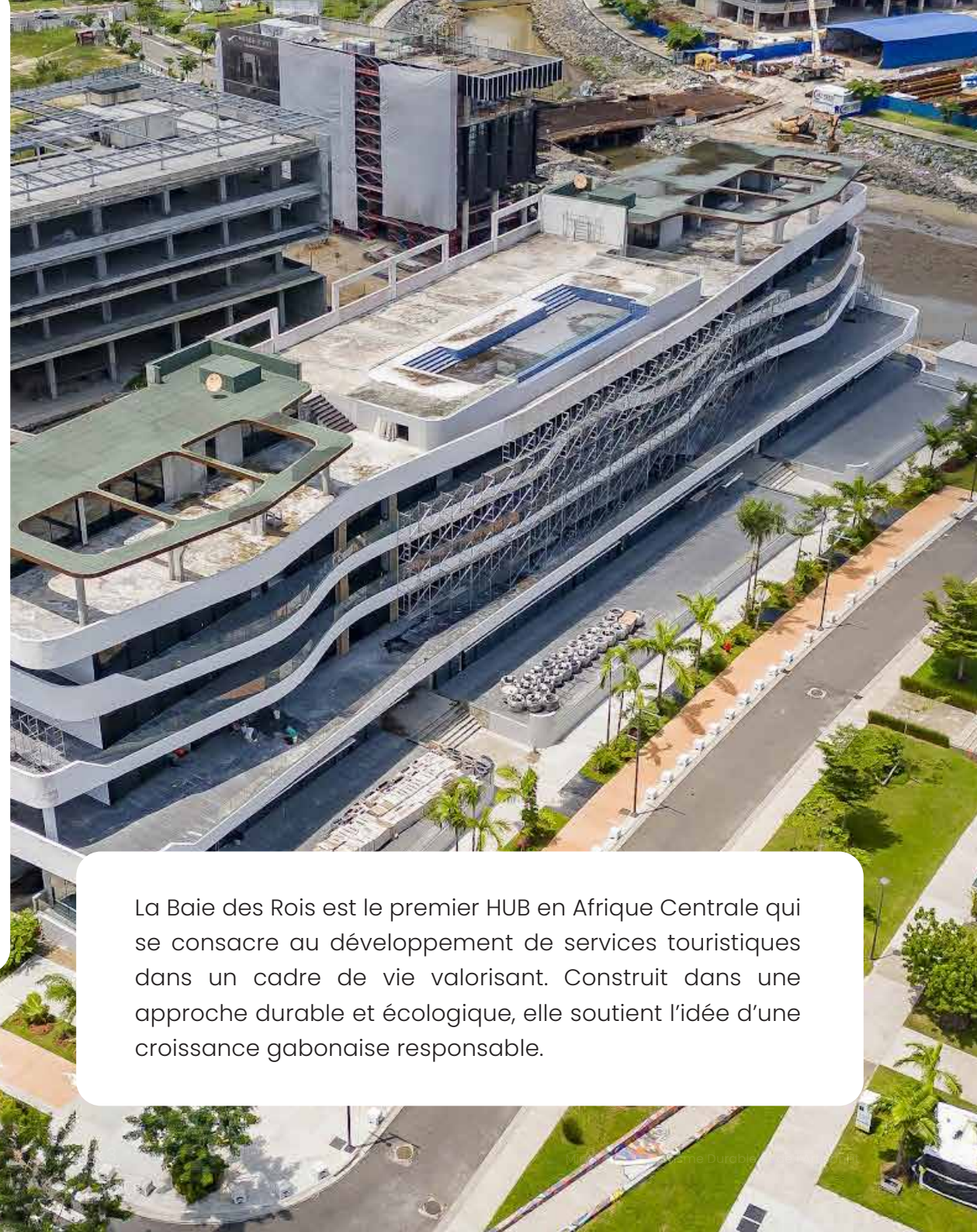
Une marina pour bateaux de plaisance

Salles d'expositions

Hôtels

Musées

La Baie des Rois est le premier HUB en Afrique Centrale qui se consacre au développement de services touristiques dans un cadre de vie valorisant. Construit dans une approche durable et écologique, elle soutient l'idée d'une croissance gabonaise responsable.





1. 2. La Cité de la Démocratie

Inauguré le 03 mai 2026, ce joyau architectural positionne le Gabon comme pilier du tourisme de congrès dans toute la région. Erigé sur une superficie de 42 000 m², le complexe comprend des espaces de réception d'une capacité de 1 000 à 3 000 places, des salles de réunion ultra-modernes, une grande salle de congrès ainsi qu'une salle de banquet. Prévu pour accueillir des événements nationaux et internationaux tels que des sommets, conférences et rencontres de grandes envergures, il participe au rayonnement international de la capitale et la positionne comme destination incontournable. Libreville est donc prête à accueillir vos événements et vos investissements et contribuer ensemble à l'attractivité de la Destination.

X. NOS SUGGESTIONS D'INVESTISSEMENTS

L'Écotourisme

Lorsque l'on arrive au Gabon on est conquis par cette merveilleuse terre d'Afrique Centrale et du Bassin du Congo. Elle offre des safaris uniques, des croisières fluviales et une biodiversité exceptionnelle.

Axé sur la conservation et l'apprentissage, l'écotourisme se développe principalement dans ou autour des parcs nationaux. Les populations locales sont très impliquées dans les différentes activités liées à l'accueil et à la pratique du tourisme.



1. Le parc national de Loango

Localisation : Province de l'Ogooué-Maritime

Le jardin d'Eden d'Afrique situé dans la côte ouest du Gabon est sans conteste l'un des joyaux naturels et des plus préservés du continent. Le parc abrite une forte concentration de faune et de flore avec des fortes populations de gorilles, d'éléphants, d'hippopotames que l'on peut souvent observer sur les rives.

Projets visés: le parc demeure sous exploité. Les opportunités d'investissement incluent la création d'écotourisme de luxe, des bateaux pour des navettes, des entreprises de pêche sportive etc..

2. Le parc national de Pongara

Localisation : Estuaire du Gabon

Il est situé à 20 mn en bateau de la capitale Libreville. Ce parc est riche de par ses plages à perte de vue, dispose de plaines et forêts luxuriantes et est l'un des plus grands sites au monde pour la ponte des tortues luths.

Projets visés: entreprises culturelles autour de la famille royale et des vestiges historiques ; création de circuits safari, salles de séminaires ainsi que des projets favorisant les incentives.



3. Le parc national de l'Ivindo

Localisation : Province de l'Ogooué-Ivindo

Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, le parc est un véritable sanctuaire des gorilles, des singes, d'espèces d'oiseaux. Le parc abrite d'impressionnantes chutes telles que les chutes de Kongou.

Projets visés: les opportunités d'investissement incluent des lodges au bai de langoué, des lodges aux chutes de Kongou, des points d'observation de la faune.



4. Le parc national de la Lopé

Localisation : Province de l'Ogooué-Ivindo

1er site du Gabon inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco pour ses preuves de traces de vie humaines datant de +400 000 ans, il est également l'un des sites connus pour la pratique des safaris et de l'écotourisme.

Projets visés: entreprises du tourisme scientifique, création d'un centre d'ornithologie, création d'un centre de birdwatching. Le parc possède un potentiel touristique culturel inexploité. La création d'un village culturel promouvra les traditions locales, l'artisanat et les savoirs-faire locaux.





5. Le parc national de Moukalaba-Doudou

Localisation : Province de la Nyanga au sud du Gabon

Le parc est un sanctuaire des gorilles et de biodiversité riche et préservée, en plus la population locale vit aux rites et traditions variés qui en fait aussi une destination culturelle fiable.

Projets visés: le parc ne dispose pas d'hébergements touristiques. Les opportunités d'investissement incluent des lodges; l'habituance des gorilles.

6. Le tourisme d'aventure

Localisation : Province de l'Ogooué-Ivindo

Les paysages du Gabon offrent des opportunités d'aventures extrêmes et basées sur la nature, allant des sports sur les monts Brazza et Iboungi aux expéditions en forêt équatoriale.

Projets visés: Saut en parachute, parapente et expériences en montgolfière. Randonnée d'aventure et escalade.



7. Culture et Spiritualité

Le Gabon est un pays qui valorise l'identité locale à travers la promotion des différents rites et traditions mais aussi les savoirs-faire, l'art de vivre des populations locales. Les expériences sont authentiques, les immersions dans la vie et les croyances locales sont de véritables rencontres bouleversantes sur l'univers et le Soi.

Projets visés: circuits culturels, circuits initiatiques.



8. Des activités diverses et variées

Des côtes sauvages et paradisiaques

Fort de ses 900 km de côtes et dont les 70% sont inexploitées, le Gabon est un paradis pour toutes les activités du tourisme balnéaire. Les différentes façades maritimes proposent des eaux radicalement opposées, ce qui permet de vivre dans un même voyage des sensations différentes.

Façade atlantique : plages longues, vagues très puissantes. Idéal pour les activités de Surf et d'aventure.

Façade rive gauche de l'Estuaire : des plages de sables fins, des eaux plus calmes.

Des fonds marins d'exception

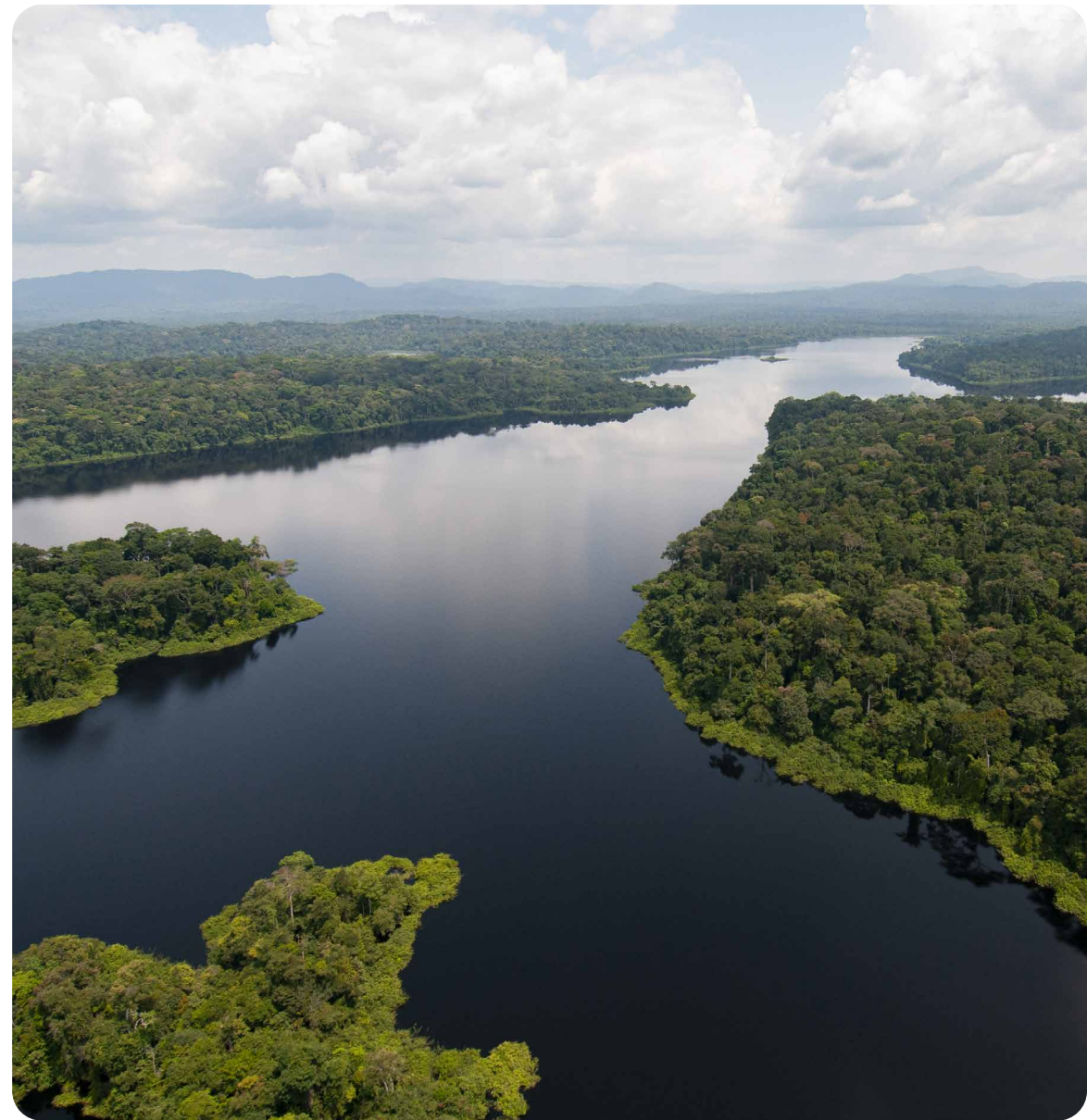
Parmi les 13 parcs nationaux figure un parc Marin, celui du Parc National de Mayumba. Véritable trésor de la biodiversité marine, il est connu pour être l'un des plus importants sites de reproduction des tortues luth au monde. Des expéditions en bateau sont notamment organisées pour observer les baleines. On peut par exemple observer les sauts des baleines à bosse entre juillet et octobre.

Activités à développer : la plongée, le snorkeling et l'observation sous-marine.

Des niches à développer

Avec 80% du territoire encore recouvert de forêt, le tourisme de niche est idéal au Gabon. Répondant à des passions précises et se distinguant par des expériences personnalisées, les différentes zones inexploitées sont des territoires propices. Ainsi, les porteurs de projets peuvent y développer des activités allant de l'aventure, du luxe, de l'agrotourisme, du tourisme culturel, de la montgolfière, etc.

Zones propices: Parc National de l'Ivindo, Parc National de Birougou, Parc National de Waka.





- Transport Funéraire
- Conseiller Funéraire (Formalités Administratives et Divers)
- Prévoyance obsèques
- Prestations Funéraires (Gerbes de fleurs, Inhumation, Cercueil, Chapelles ardentes, Marbrerie...)



- Vêtements et Accessoires Funéraires
- Organisation de cérémonies mortuaires (Funérarium, service partiel ou service complet)

Tel : +241 (0) 76289435
+241 (0) 66869474

Adresse: Montée de Louis (derrière la pharmacie l'Orchidée)

Email: Eternityaf241@gmail.com





GABON
INTERNATIONAL EXPO

« Connecter les opportunités,
mettre en valeur le Gabon dans le monde. »

LE SALON INTERNATIONAL DU GABON

Le rendez-vous mondial des investisseurs, des entrepreneurs
et des partenaires du développement.



LIEU
LA BAIE DES ROIS
LIBREVILLE, GABON



DATES
DU 27 AU 28
NOVEMBRE 2026

THÈME :



“ Partenariats mondiaux,
vecteur de développement
de la destination Gabon ”

DÉCOUVREZ LE GABON



CHUTES DE KONGOU



POINTE DENIS



PARC NATIONAL
DE LOANGO



LIBREVILLE



LECONI

CONTACTEZ-NOUS



+241 74487692



Info@gaboninternationalexpo.org



www.gaboninternationalexpo.org

SUIVEZ-NOUS



CONNECTER

Renforcer des
partenariats solides
et durables.



INNOVER

Stimuler l'innovation
et l'esprit
d'entreprendre.



DÉVELOPPER

Promouvoir
les investissements
et une croissance
durable.



PROMOUVOIR

Valoriser les atouts
uniques du Gabon
et ses opportunités
à l'international.



SOUTENIR

Soutenir une économie
inclusive, verte
et résiliente.

CONNECTER LES OPPORTUNITÉS, METTRE EN VALEUR LE GABON DANS LE MONDE.



Conclusion

Grâce à la richesse de son patrimoine culturel et naturel, à sa stabilité économique, politique, et à son engagement en faveur du tourisme durable, le Gabon se présente comme une destination stratégique pour les investissements touristiques en Afrique Centrale et parmi les pays du Bassin du Congo.

Ce guide clair et fiable est un instrument utile à l'appui d'investissements rentables, de projets innovants et durables axés sur l'écotourisme, le tourisme communautaire, le tourisme d'aventure, le tourisme culturel. Les zones à fort potentiel incluent les parcs nationaux, les espaces vierges et inexploités propices aux activités exclusives et uniques.

Le cadre juridique et fiscal favorable, qui comprend des mesures incitatives telles que des exonérations fiscales et douanières ; La loi sur les investissements qui garantit l'égalité de traitement et les rapatriements de capitaux font du Gabon un marché attractif pour le développement de projets durables.

En outre, la modernisation et la construction de grandes infrastructures dans le Grand Libreville, telles que la Cité de la démocratie, la baie des rois et le Centre international des conférences Omar-Bongo-Ondimba (CICOBO) positionnent le Gabon comme pays phare du tourisme d'affaires dans la région.

De plus, il est recommandé d'explorer des projets d'écotourisme près des majestueuses chutes de Kongou, à Sette Cama dans le parc national de Loango propice à la pêche sportive, des projets d'activités culturelles autour des rites Bwiti et de liboga, offrant des opportunités concrètes pour des initiatives générant des retombées positives tant sur le plan économique que social.

Le Gabon, terre d'opportunités est un paradis culturel et naturel, propice à des investissements rentables et profitant aux populations locales pour la satisfaction de clientèle cherchant authenticité et durabilité.

Equipe de réalisation

Coordination générale et Direction de la publication

Léon IVANGA : Directeur général de l'Agatour

Christian Doumingou : Directeur général adjoint de l'Agatour

Coordination technique et Direction de la rédaction

Marie de Magdala NKIYEME ENGONE : Chef de service Produit et Développement Local, Agatour

Photographie

ANPN

Ulrich ILEMA ILEMA

Amazing Gabon

Graphic Design

Dreamlight Agency

Chancia MESSA : Agatour

Contribution et Rédaction technique

Angélique NTSAME NKOGHE épouse OBOUNOU (CNMAG)

Armel MANFOUMBI (DGT)

Audrey EYEGHE épouse BOUTOUNDOU

Elise BOUNDA épouse DOUCKAGA

Charlène MAYOYA TSONO

Esther ALOUBA OKAGA

Stani MVE D'OLLOMO

REMERCIEMENTS AUX ANNONCEURS ET CONTRIBUTEURS VISUELS

La réalisation de ce Guide de l'Investissement Touristique au Gabon n'aurait pu être possible sans l'apport précieux de nos partenaires, annonceurs et contributeurs visuels.

Nous exprimons notre profonde gratitude :

Aux personnes physiques et morales dont les images ont été mises à disposition et exploitées pour enrichir ce guide, notamment **Amazing Gabon**, la **Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)**, l'**Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)**, ainsi qu'à **tous ceux dont les noms n'ont pas été cités** mais dont la contribution a été essentielle. Votre générosité et votre engagement ont permis de valoriser la beauté et la diversité du patrimoine gabonais.

À nos annonceurs et partenaires publicitaires, qui ont choisi d'associer leur image à cette œuvre de promotion nationale : **Hôtel NOMAD, Village Touristique de Nyonié, Agence 241 Tour, Eternity**, ainsi que le Comité d'Organisation du Salon International de Libreville. Votre confiance et votre soutien témoignent de votre attachement au rayonnement de la **Destination Gabon** et renforcent la dynamique collective autour du développement touristique.

À travers vos contributions respectives, vous avez participé à faire de ce guide un outil de référence, à la fois informatif et inspirant, au service de la promotion de l'investissement touristique au Gabon.

Nous vous adressons nos sincères remerciements et vous assurons de notre reconnaissance pour avoir contribué à la réussite de ce travail collectif.





📍 Immeuble Bel Espace II, Batterie IV,
BP 3964, Libreville - Gabon

✉ agatour@gmail.com

🌐 www.agatour-tourisme.ga

☎ +241(0)74 45 03 03 • +241(0)66 45 03 03 • +241(0)76 50 64 64 • +241(0)66 50 64 64

Designé par Dreamlight Agency